

# Charte du Jumelage



**Diocèse de Ziguinchor - Diocèse de Sens & Auxerre**

**MMXIX**



*« Oui, il est bon, il est doux pour des frères  
de vivre ensemble et d'être unis »*

**Psaume 132,1**

*« C'est à l'amour que vous aurez les uns pour les autres  
que l'on vous reconnaîtra pour mes disciples. »*

**Jean 13,35**

## Préambule

*« En un monde qui devient toujours plus petit par suite de l'abolition des distances, les communautés ecclésiales doivent s'unir entre elles, échanger leurs énergies et leurs moyens, s'engager ensemble dans l'unique et commune mission d'annoncer et de vivre l'Évangile. Les jeunes Églises ont besoin de la force des Églises anciennes, et en même temps celles-ci ont besoin du témoignage et de l'impulsion des jeunes Églises, de sorte que chacune de ces Églises puise dans la richesse des autres. »*

S. Jean-Paul II, *Christifideles laici* 35

Depuis quelques années, les deux diocèses de Sens-Auxerre et Ziguinchor, bien différents par leur géographie, leur histoire et leur culture, entretiennent des liens privilégiés.

Aujourd'hui, pour donner plus de vie, d'ampleur et de solidité à ce jumelage, ces deux Églises ont convenu d'établir une charte qui détermine les grandes orientations et les modalités de leur relation.

## 1 - L'esprit et l'orientation du jumelage

Il s'agit de vivre une vraie communion d'Église à Église, de cheminer d'un pas égal sur le même chemin qu'est le Christ en nous soutenant mutuellement d'un cœur fraternel, en partageant la même foi.

Les relations de jumelage ont à se développer dans les trois domaines : la *rencontre*, la *fraternité* et *l'annonce de l'Évangile*.

***La rencontre humaine*** : nous avons d'abord à nous rencontrer et à nous découvrir sur le plan humain. De cette rencontre naît le désir de créer des liens durables et de grandir ensemble. Par des échanges et des visites réciproques nous apprendrons à nous connaître dans nos cultures différentes et à nous reconnaître comme des frères et des sœurs.

***La fraternité ecclésiale*** : nos rencontres sont celles de deux Églises unies dans l'unique famille du Christ. Notre communion s'exprimera et grandira par le partage de la prière, des expériences pastorales et de la réflexion théologique. Au sein de « *l'Église-famille* », nos communautés se soutiendront et s'encourageront, et pourront même se corriger fraternellement. Ainsi allons-nous progressivement nous évangéliser mutuellement.

***La mission évangélique*** : ouvertes à la dimension universelle, nos Églises s'engagent ensemble dans l'unique et commune mission d'annoncer et de vivre l'Évangile. En effet, nos deux diocèses se sentent conjointement responsables de la mission reçue du Christ. Nous aurons à cœur de partager nos difficultés et nos joies dans l'annonce de l'Évangile, ainsi que nos énergies et nos moyens.

## 2 - L'organisation et la vie du jumelage

Le jumelage est placé sous la responsabilité des évêques de nos deux diocèses.

De part et d'autre, un comité diocésain aura pour rôle de sensibiliser tout le diocèse au jumelage, de l'animer et d'en assurer le suivi. Il aura en particulier le souci de collaborer avec les acteurs pastoraux, dans les paroisses et les différents organismes diocésains, et d'être en lien avec les communautés religieuses.

Le jumelage doit entrer en synergie avec les Œuvres Pontificales Missionnaires. On veillera aussi à agir en partenariat avec les organismes de solidarité déjà présents localement.

La vie du jumelage se manifestera, tout au long de l'année, par :

- une attention à ce qui se vit de part et d'autre par un échange régulier d'informations sur la vie de nos deux diocèses ;
- une communion dans la prière, particulièrement aux temps forts de chaque diocèse ;
- une correspondance entre les différentes communautés jumelées : paroisses et écoles ;
- des visites réciproques ; des retraites prêchées ;
- des échanges de compétences sur le plan pastoral, y compris par l'envoi de fidèles ou ministres ordonnés ;
- des échanges entre mouvements de jeunesse ou de spiritualité ;
- des échanges culturels, sportifs, économiques ;
- une solidarité pour des projets décidés d'un commun accord.

Les modalités pratiques, notamment en ce qui concerne l'échange des personnes et des biens, seront précisées, au fur et à mesure, par convention entre les deux diocèses.

On utilisera tous les moyens possibles pour sensibiliser l'ensemble des fidèles aux activités du jumelage et les informer régulièrement.

## Conclusion

*« Ils se montraient assidus à l'enseignement des Apôtres, fidèles à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières. »*

Actes 2,42

Ces activités de l'Eglise, au tout début de son histoire, nous concernent nous aussi, chrétiens de Ziguinchor et de Sens-Auxerre, dans nos relations réciproques aussi bien que dans la vie de chacune de nos Eglises.

Notre jumelage nous fera devenir davantage frères et sœurs à l'appel de Jésus. À travers la rencontre de nos traditions ecclésiales et la vérité de nos relations humaines et spirituelles, le Seigneur fera grandir notre communion dans son unique Eglise-famille. De surcroît, il rendra plus fructueuse notre mission d'annoncer l'Évangile au monde.

*« Qu'ils soient un pour que le monde croie. »*

Jean 17,21



Charte signée le 10 février 2019  
et proclamée le même jour  
en la cathédrale Saint-Etienne de Sens.

Mgr Paul-Abel MAMBA  
Évêque de Ziguinchor



Mgr Hervé GIRAUD  
Archevêque de Sens-Auxerre



*Par mandement,*

P. Hugues GUINOT  
Chancelier

P. Christian Gérard SAGNA  
Chancelier



